Xavier Fortin libre après six heures de procès

)eux ans de prison, dont vingt-deux mois avec sur-, et pas de maintien en dé-ntion, Xavier Fortin est sorti ›re hier soir de six heures de ocès. La peine prononcée, ›ur avoir soustrait pendant ›ze ans ses deux enfants à ›r mère, était quasiment cou-rte par les six semaines de tention provisoire subies, puis son incarcération le évrier dernier. Il ne lui restait ›s dès lors qu'à se soumettre x formalités de levée d'écrou greffe de la maison d'arrêt Draguignan pour retrouver liberté.

›urquoi d'ailleurs le tribunal ›rrectionnel de Draguignan serait-il montré plus roya-te que le roi, quand Cathe-ıe Martin, dont la plainte ›ur soustraction d'enfants ait à l'origine de l'affaire, avait atiquement renoncé à sa constitution de partie civile, accordant son pardon et ne demandant que l'euro symbolique.

Droit de garde à géométrie variable

La présidente Emmanuelle Bessone a longuement questionné Xavier Fortin sur la chronologie de cette cavale de onze années, dans la clandestinité avec ses deux fils qui n'étaient âgés que de 5 et 7 ans quand il les a emmenés à Noël 1997.

La belle entente du couple, qui partageait depuis dix ans une vie un peu bohême de retour à la nature dans l'Eure, n'avait pas résisté à des conditions d'existence spartiates en caravane avec de jeunes enfants. Catherine Martin avait fait le choix d'une vie plus rangée, préférant se rapprocher de ses parents aux Adrets-de-l'Estérel et emmenant ses enfants en juin 1996.

Xavier Fortin a rappelé qu'il avait alors obtenu en référé la résidence des enfants, le temps qu'une enquête sociale soit menée pour décider de leur mode de garde. Catherine Martin ne s'était pas pliée à cette mesure temporaire, et il avait obtenu sa condamnation pour non-représentation d'enfants, les récupérant en août.

Le père a de nouveau contesté les conditions dans lesquelles l'enquête sociale avait été menée, non pas dans le cadre familier de ses fils mais dans le Var, débouchant sur l'attribution de la garde à la mère. Il a enfin expliqué que les difficultés rencontrées pour exercer à son tour son droit de visite en 1997, ainsi que les plaintes de ses fils, l'avaient déterminé à les emmener dans la clandestinité.

avier Fortin s'est posé en victime d'un dysfonctionne-ıent de la justice. (Croquis d'audience Rémy Kerfridin)

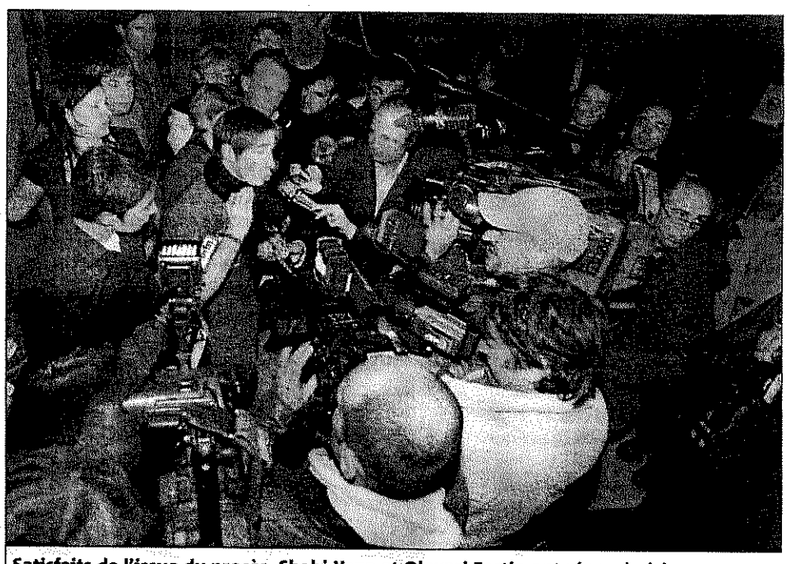

Satisfaits de l'issue du procès, Shahi-Yena et Okwari Fortin ont répondu à la presse. (Photo Christophe Chavignaud)

Une fuite organisée

« Tout a été fait pour faire entériner par le juge aux affaires familiales la situation de fait illégale créée par Catherine Martin. Ensuite, j'étais moi aussi dans une situation illégale, mais après tout, il aurait pu être possible de l'autoriser aussi. »

« Je n'ai jamais voulu partir pendant onze ans. J'attendais une décision de justice pour être rétabli dans mon droit. Mais on a appris qu'il y avait une mise en examen et un mandat d'arrêt. »

Dès lors s'est engagée une fuite en avant, sous des identités d'emprunt et avec l'aide d'un réseau d'amis, dans le Gers, la Haute-Garonne, le Vaucluse, le Gard et enfin l'Ariège, où il a été reconnu et arrêté le 1er février dernier.

« Ils avaient décidé d'arrêter de fuir, a expliqué le policier qui l'a interpellé. *Il avait peur de la justice et de ce qui allait arriver à ses enfants, que le plus jeune soit mis en foyer. Il en voulait plus à sa belle-famille qu'à sa femme. »*

Pas très tendres envers leur mère

Sur un ton très posé et réfléchi (trop?), Shari-Yena, 18 ans, et Okwari Fortin, 17 ans, ont indiqué au tribunal que leur père n'était pas à sa place en prison. Tous deux ont affirmé qu'ils avaient eux-mêmes fait ce choix de vie dans la clandestinité dès le départ.

« A 7 et 5 ans », a sursauté la présidente.

Ils ont aussi déclaré ne pas se reconnaître dans les conclusions de l'expert psychiatre, qui évoquait une emprise du père, une reproduction de son discours par ses fils, et une image dévalorisée de la mère.

« S'il y a quelqu'un qui nous a emmenés et séquestrés, c'est ma mère, a lancé l'aîné. *Je remercie mon papa de nous avoir écoutés et de ne pas nous avoir ramenés. »*

La souffrance de leur mère pendant toutes ces années?

« Je la comprends et c'est normal, mais notre mère a fait des erreurs, elle le reconnaît aujourd'hui, a répondu le cadet, qui disait à son entourage que sa mère était morte. *Ça me faisait quelque chose, mais c'était une obligation, une couverture par rapport aux gens. Ça coupe court à la discussion quand quelqu'un vous demande des nouvelles de votre mère. »*

G. D.

Partie civile : la mère a préféré s'effacer pour mieux retrouver ses fils

atherine Martin a choisi de ne pas être présente procès, mais elle a finale-ent maintenu sa constitu-on de partie civile, pour ıe sa voix puisse être en-ndue par le truchement Me Renaud Arlabosse.

Elle n'est surtout pas l'accusatrice de Fortin. Tout ce qu'elle veut c'est reconstruire une relation sereine avec ses enfants. C'est une preuve d'amour pour elle que de montrer qu'elle sait s'effacer. Mais cela reste le procès d'un père qui a volontairement choisi de tuer symboliquement la mère de ses enfants et de les priver d'une partie de leur histoire. »

Onze ans de souffrances

Le procureur Laurent Robert s'est dit impressionné par l'amour qui lie Xavier Fortin à ses fils et par l'énergie qu'il a déployée pour leur éducation et leur instruction. Mais aussi scandalisé par son acharnement à bafouer pendant des années les droits de la mère.

« Onze ans de souffrances, perdus à jamais, où elle n'a pas vu grandir ses fils. Elle a payé très cher le choix qu'elle a fait de quitter Xavier Fortin. »

Il a requis deux ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis et maintien en détention. Une peine qui devait *« sanctionner le passé sans obérer l'avenir, la reprise de contact entre Mme Martin et ses fils »*.

« En le punissant, vous allez punir les deux garçons et, par ricochet, la mère va être privée de ces retrouvailles », a plaidé Me Pascaline Saint-Arroman Petroff en défense.

Comme elle, Me Guy Dedieu estimait que Xavier Fortin devait *« sortir libre ce soir de cette enceinte »*. *« A quoi serviraient trois mois de détention supplémentaires ? »*, a conclu Me Julien Bouzerand.

Les fils pleins de projets

Au moment du délibéré, les fils Fortin ont laissé éclater leur joie.

« On est heureux. Il sort ce soir. C'était l'essentiel et c'est génial. Maman on t'aime, a témoigné Shahi-Yena. *On a énormément d'envies et de projets. On va se partager entre la Normandie, chez nos grands-parents, l'Ariège et les Cévennes où on a beaucoup d'amis, et puis notre mère sur la Côte d'Azur. »*

Okwari, toujours mineur, a commencé une formation d'informatique agricole avec la MSA en Ariège. Shahi-Yena, après avoir monté un élevage d'animaux décoratifs à 16 ans, s'est formé aux métiers du bâtiment en Ariège et va reprendre ses études générales.

« J'ai en projet de devenir moniteur de sport, et de faire un centre d'équitation western en Normandie. »

Ils sont tombés dans les bras de leur père à la sortie de la prison, face au mur de caméras qui attendaient ce moment.

« La seule chose que j'ai à dire, c'est que je remercie beaucoup tous ceux qui nous ont aidés. »

Heureux, Xavier Fortin?

« Je suis soulagé. »

Le père et ses fils se sont ensuite engouffrés dans un break qui a disparu dans la nuit.

G. D.